AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2361
FR0004050300-FS1070

17 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 octobre 2016, complété par un courrier reçu le 17 octobre 2016, M. Guy Mamou-Mani a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le 29 septembre 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société GROUPE OPEN et détenir, individuellement, à cette date, 307 336 actions GROUPE OPEN représentant 559 906 droits de vote, soit 3,59% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE OPEN sur le marché.

À cette occasion, M. Guy Mamou-Mani, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Gadax[2] qu'il contrôle, **n'a franchi aucun seuil** et détenait, au 29 septembre 2016, 478 186 actions GROUPE OPEN représentant 730 756 droits de vote, soit 5,58% du capital et 6,52% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Guy Mamou-Mani	307 336	3,59	559 906	4,99
Gadax SAS	170 850	1,99	170 850	1,52
Total	**478 186**	**5,58**	**730 756**	**6,52**

Le déclarant a précisé détenir, au 17 octobre 2016, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Gadax SAS qu'il contrôle, 443 184 actions GROUPE OPEN représentant 695 754 droits de vote, soit 5,17% du capital et 6,20% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Guy Mamou-Mani	272 334	3,18	524 904	4,68
Gadax SAS	170 850	1,99	170 850	1,52
Total	**443 184**	**5,17**	**695 754**	**6,20**

[1] Sur la base d'un capital composé de 8 568 249 actions représentant 11 215 182 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Société détenue par M. Mamou-Mani et ses enfants.